

Le Canada et la FAO.—La participation du Canada à la FAO remonte à la conférence de Hot Springs, qui créa la Commission intérimaire de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies, présidée par un Canadien. La Commission jeta les bases de la première conférence de la FAO, tenue à Québec en 1945. La même année, le Parlement canadien adoptait la loi sur l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies dont l'objet était la mise à exécution de l'«*Accord visant l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies, intervenu entre le Canada et certaines autres nations et autorité*». Cette loi ratifie la constitution de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et autorise le gouverneur en conseil à effectuer les nominations, établir les bureaux, rendre les décrets et prendre les mesures qui semblent opportunes à la mise en application des dispositions de la constitution.

Le Canada siège au Conseil de la FAO, à la Commission des produits (CCP), à la Sous-commission consultative pour l'écoulement des excédents, au Groupement céréalière de la FAO, au Comité des questions constitutionnelles et juridiques, à la Commission forestière pour l'Amérique du Nord, et il fait partie de plusieurs groupes de travail patronnés par la FAO et affectés à l'étude de diverses questions.

Depuis 1951, plus d'une centaine de Canadiens ont accompli des missions techniques pour la FAO, et certains de ces spécialistes ont vu leurs mandats renouvelés; d'autres ont été invités à des réunions d'experts en alimentation, protection des végétaux, exploitation forestière, pêche commerciale et énergie atomique. Le bureau central de Rome compte plusieurs Canadiens.

Au début de 1946, les états membres ont été priés d'établir leurs propres comités nationaux pour servir de liaison entre leur gouvernement et le bureau central de la FAO. C'est ainsi que le Canada a formé un comité interministériel pour assurer un lien entre le gouvernement et la FAO sur les questions qui regardent la FAO. Le Comité réunit des hauts fonctionnaires représentant les ministères suivants: Agriculture, Pêcheries, Forêts, Santé nationale et Bien-être social (alimentation), Commerce, Affaires extérieures, Finances et Bureau fédéral de la statistique.

Section 2.—L'agriculture et les provinces*

Sous-section 1.—Services agricoles

Terre-Neuve.—Les services agricoles de Terre-Neuve sont dirigés par la Division de l'agriculture du ministère des Mines et des Ressources. La Division a à sa tête un directeur aidé d'un personnel composé de 21 fonctionnaires. La province est divisée en neuf circonscriptions ayant chacune une permanence, sauf le Labrador où l'agent ne réside que pendant l'été. Des fonctionnaires chargés des divers domaines de l'agriculture visitent chaque district sur l'ordre du Bureau d'agriculture de St-Jean.

Les programmes d'aide à l'industrie agricole comprennent une subvention de \$125 l'acre pour le défrichement avec des outils appartenant aux particuliers, la distribution de pierre à chaux en poudre à un prix subventionné, le paiement de bonis pour les reproducteurs de race pure et l'octroi d'une aide financière aux sociétés d'agriculture, aux organismes de commercialisation et aux comités organisateurs de foires agricoles. Il y existe un service d'inspection des produits avicoles, des légumes et des bleuets. On encourage la culture de ce fruit en incendiant les terrains qui y sont propices et en améliorant les routes et les sentiers qui conduisent à ces endroits. On favorise la culture des petits fruits en distribuant des plants de qualité.

L'élevage reçoit tout l'encouragement possible. On élève un troupeau expérimental de moutons. Grâce à l'état satisfaisant des marchés, à l'aide fournie par le ministère et aux prêts consentis en vertu de la loi provinciale sur les prêts pour les améliorations agricoles, la production de viande de volaille et de bœuf a pris de l'expansion. Un vétérinaire

* Renseignements fournis par les autorités des diverses provinces.